



Demande de titre de séjour

Par **emrode**, le **28/03/2008** à **14:32**

bonjour;

je suis de nationalité algérienne , je suis venue en france avec un visa "étudiant" .en septembre 2007 je me suis mariée avec une française ensuite j'ai déposé une demande de changement de statut au niveau de la préfecture d'arras et la réponse était négative (j'ai reçu une OQTF) en sachant que mon titre de séjour a expiré en octobre 2007 j'ai fait un recours et ça était refusé .

en février 2008 je me suis mariée en sachant que le procureur a été saisi avant notre mariage mais il ne s'est pas opposé à notre mariage

ma femme va accoucher dans deux mois mais la préfecture ne veut pas me délivrer un titre de séjour. j'ai un avocat

la question que je pose :

le fait que je suis mariée et je vais être papa me donne-t-il le droit d'avoir un titre de séjour .

ou je dois quitter la france et ne pas assister à la naissance de mon enfant " excusez-moi mais ça ne respecte pas les droits de l'homme de ne pas pouvoir couper le cordon ombilical de son bébé"

je suis en situation irrégulière mais c'est pas grave si c'était le prix à payer pour pouvoir assister à la naissance de mon bébé.

en plus j'ai une amie qui a eu le même cas mais lui en a délivré un titre de séjour "dans le 93"

est-ce que si je renouvelle ma demande dans le 93 avec une domiciliation

je pourrais peut-être avoir une réponse favorable

merci d'avance

NB: désolé pour les fautes d'orthographe